

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 74 (2012)

Artikel: Alerte rouge à Fribourg
Autor: Roulin, Stéphanie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALERTE ROUGE À FRIBOURG

Attiser la peur du rouge pour revaloriser l'armée, rasséréner l'identité cantonale et lutter contre l'ennemi socialiste... En 1929, le Conseil d'État fribourgeois déploie l'artillerie lourde.

PAR STÉPHANIE ROULIN

Historienne de l'anticommunisme et du religieux, l'auteure mène une recherche postdoc à l'université de Fribourg sur l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1870-1970) et prépare un projet sur les radios de la CIA pendant la guerre froide.

M. Au Lieut. Col. Nordmann, Isidore
. . . Péroilles

Après les déclarations communistes faites en pleine séance du Conseil national du 20 juin 1929, il n'y a plus de doute possible sur les intentions des partisans de Moscou concernant l'organisation de la révolution et le gouvernement qui ne prendrait pas des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des honnêtes gens serait coupable de grave négligence. Il y a donc lieu de parer dès maintenant à toute éventualité.

Pour le cas où un coup de main toujours possible et fort probable aurait lieu dans la ville de Fribourg, les citoyens seront alarmés de jour ou de nuit par un certain nombre de salves de 3 coups de canons, salves espacées de 5 minutes et par la sonnerie de St. Nicolas. Vous recevez à cet effet les ordres suivants :

- 1.) Prendre dès maintenant vos précautions pour n'être pas surpris vous même à votre domicile.
- 2.) Soit que vous soyez alerté par le canon, soit que vous vous aperceviez de quelque chose d'insolite, vous rendre en toute hâte - en tenue et armé - (fusil ou pistolet chargé) *Rue. Péroilles. (dans la nuit)*
- 3.) Au cas où vous n'auriez pas de munitions, en demander de suite à la Direction militaire (Major Ottoz).
- 4.) Si l'alarme n'avait pas pu être donnée par le canon, chercher à alerter la population sur votre chemin en courant à votre poste.
- 5.) Si un combat était engagé déjà à votre lieu de rassemblement, attaquer les communistes à revers.



Le Direction militaire
du canton de Fribourg.

Pour conjurer une hypothétique révolution, un plan confidentiel de mobilisation est émis par la Direction militaire du canton à la fin du mois de juin 1929. Il est suivi, le 2 juillet, par un arrêté ordonnant des mesures en vue du maintien de l'ordre. Qu'est-ce qui provoque ce branle-bas de combat? Une conjonction de facteurs aux niveaux européen et suisse déchaîne une tempête à Fribourg, où les conditions locales jouent les démultiplicateurs.

La circulaire confidentielle de la fin du mois de juin 1929. Archives privées François Nordmann.

LE 1^{er} AOÛT PROFANÉ?

Le climat européen de 1929 est fortement anticommuniste. En Suisse, une première controverse éclate à la suite d'une manifestation communiste à Bâle, le dimanche 24 mars.¹ La presse de gauche dénonce le recours à l'armée contre les citoyens et l'outrage à la liberté de réunion et d'expression. La presse bourgeoise applaudit la répression et gémit sur la dépouille du projet de loi contre les menées révolutionnaires (alias *lex Häberlin*, rejetée par le peuple en 1922 mais acceptée par Fribourg). Durant tout le printemps 1929, les anticommunistes s'en prennent aussi aux socialistes et au mouvement ouvrier, dont ils décrient les revendications à un moment où la tension sociale atteint des sommets. La Romandie est sous le choc d'une longue grève des maçons lausannois ponctuée d'actes violents. La *Gazette de Lausanne* dépeint la ville tantôt comme un jardin d'enfants, tantôt comme une cité révolutionnaire.² Entre les deux images, les élites fribourgeoises retiennent la version catastrophiste.

A l'occasion du quinzième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, la 3^e Internationale communiste commande à toutes ses sections des manifestations antiguerre pour le 1^{er} août 1929. Cette annonce, assortie d'une vague menace de grève générale, ébranle les chancelleries et gouvernements européens. En Suisse, elle provoque un tollé. C'est que le souvenir de la grève de 1918 y est encore cuisant, et que la date du 1^{er} août est investie dans le pays d'une référence tout autre que celle du début de la Grande Guerre. Les conservateurs crient à la «profanation» de la fête nationale, sans questionner l'intentionnalité du télescopage des dates. Occultant 1914, ils évacuent la portée universelle de l'appel du Komintern, laissant croire à une offensive qui viserait singulièrement la Suisse. Alarmiste, *La Liberté* n'exclut pas que la manifestation puisse faire des morts.³ Le 1^{er} août a déjà été gâché à Fribourg en 1928, cela suffit! Les autorités sont encore échaudées par le souvenir de l'incendie

¹ PRAZ 2003, p. 270.

² *Ibid.*, p. 271.

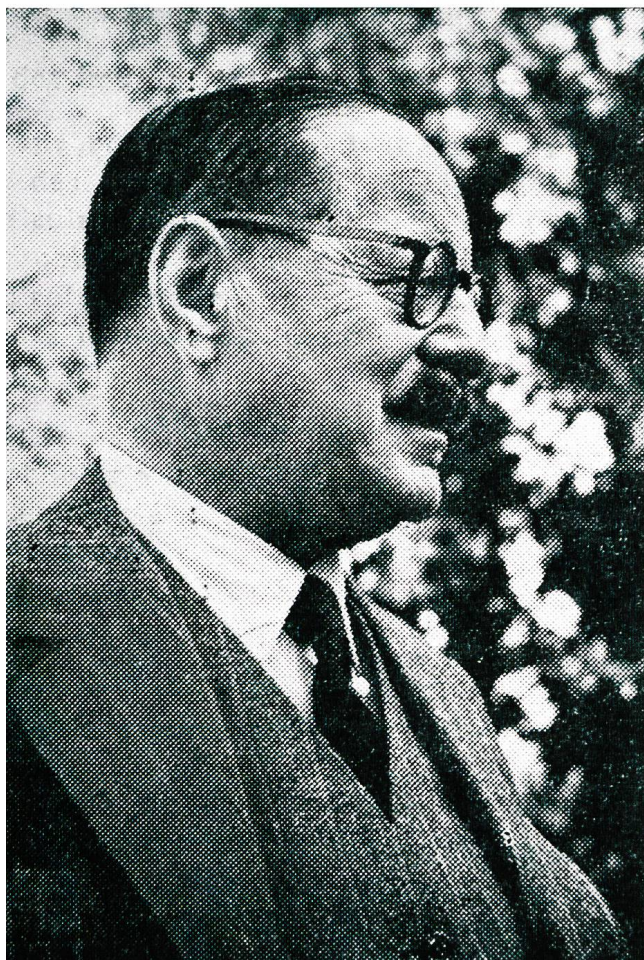
³ *La Liberté*, 22 juin 1929, p. 1.

⁴ Maurice DE WECK (H. de Weck, éd.), *Souvenirs*, Fribourg 2011 (ASHCF 9).

⁵ Qu'il soit ici remercié pour la mise à disposition de ce document.

⁶ *La Liberté*, 8 juillet 1957.

Isidore Nordmann (1876-1957), *La Liberté* des 27/28 juillet 1957.



de l'arsenal, un fameux feu d'artifice venu secouer la ville deux jours après la fête nationale. Difficile d'oublier ces ruines fumantes. «On accusait les communistes d'avoir fait le coup, pour faire du tort à l'armée», rapporte l'inspecteur de l'arsenal Maurice de Weck dans ses *Souvenirs*, sans toutefois reprendre à son compte ce propos.⁴

LES ROUGES NE PASSERONT PAS!

A la fin du mois de juin 1929, les autorités lancent deux initiatives pour que Fribourg ne sombre pas dans la guerre civile : un plan de mobilisation diffusé par circulaire confidentielle par la Direction militaire, suivi le 2 juillet par un arrêté du Conseil d'Etat sur le maintien de l'ordre public. Les intentions des «partisans de Moscou» ne feraient désormais plus aucun doute, les citoyens de la ville de Fribourg doivent se tenir prêts, de jour comme de nuit, à réagir à l'alarme, donnée à coups de canons et par le tocsin de Saint-Nicolas! Les officiers destinataires de la circulaire sont sommés de prendre leurs dispositions et de se procurer sans tarder des munitions; d'alerter la population en se rendant vers le lieu de rassemblement indiqué, avec leur arme chargée. Si l'insurrection avait déjà débuté, la consigne est d'attaquer les communistes par derrière.

La circulaire de mobilisation a-t-elle été prise très au sérieux par ses destinataires? Rien n'est moins sûr. Le fait qu'elle ne soit pas parvenue aux Archives de l'Etat laisse suspecter un escamotage – négligence ou scrupule? Nous y reviendrons. L'exemplaire reproduit en p. 76 est issu des archives privées de François Nordmann.⁵ Il est adressé à son grand-père, le lieutenant-colonel Isidore Nordmann. Après avoir œuvré, avec son frère Camille, à l'essor du grand magasin Aux Trois Tours, Isidore Nordmann a fait carrière dans l'administration de l'armée et s'est distingué dans la musique.⁶ En 1929, il est président de la Landwehr et membre éminent de la Société fédérale de musique. Gageons qu'il devait avoir plus à cœur d'assurer l'animation musicale de la fête que de rassembler les troupes dans le pré de la rue Hans-Fries pour contrer un improbable «coup de main» communiste.

La seconde initiative occasionnera quant à elle bien des remous. L'arrêté interdit les manifestations à tendances révolutionnaires dans la rue et sur les places publiques, ainsi que l'exhibition du drapeau rouge «sur tout le territoire fribourgeois»; il prévoit le séquestre de toute publication contenant des articles subversifs. Dans le *Journal de Genève* René Payot relèvera avec justesse, et non sans malice, que «l'extrême gauche est pour ainsi dire inexistante» dans le canton de Fribourg.⁷ Les mesures du Conseil d'État lui paraissent extrêmement sévères «en prévision d'un danger qui, pour longtemps encore, ne menacera pas cet heureux canton». Le journaliste fustige à l'inverse la passivité des cantons où l'extrême gauche est forte.

Les autorités politiques et militaires fribourgeoises sont-elles réellement persuadées, comme l'affirme la circulaire, que la révolution est en marche? Qu'un soulèvement est non seulement possible, mais même «fort probable» dans leur bonne ville? Il leur est commode en tout cas de le faire croire. Elles ne cherchent point tant à défendre le 1^{er} août qu'à promouvoir Fribourg comme champion de l'anticommunisme et comme modèle confédéral. A moins qu'il ne s'agisse de défendre l'honneur d'un conservateur fribourgeois piqué au vif sous la coupole?

L'origine immédiate des deux mesures antisubversives est en effet à chercher dans une altercation entre Ernest Perrier (1881-1958) et plusieurs députés socialistes et communistes au Conseil national.⁸ Le 20 juin 1929, le débat languissant sur le rapport de gestion de 1928 s'enflamme soudainement avec l'intervention du communiste schaffhousois Walther Bringolf contre l'attitude du Conseil fédéral lors des manifestations du 24 mars. Perrier réplique vivement pour défendre le gouvernement et se livre à une apologie des mesures préventives. Les foudres de la gauche s'abattent sur lui. Est pointée du doigt son admiration pour le fascisme, qu'il assume volontiers.⁹ Le socialiste neuchâtelois E. Paul Graber lui reproche de faire le jeu des communistes en leur donnant une importance qu'ils n'ont pas. Perrier accuse à son tour les socialistes de feindre de s'opposer aux communistes, quand en fait ils les soutiennent. Cette passe d'armes met le feu aux poudres : on ne s'en prend pas impunément au président du Parti conservateur catholique suisse! Bien qu'il ait troqué la direction fribourgeoise de la Police (1916-1920), puis celle de la Justice (1920-1927) contre l'Instruction publique¹⁰, Perrier a le bras long et le soutien entier de ses collègues et de la caste militaire. Les officiers fribourgeois réunis à Tavel lui envoient un télégramme de sympathie pour son intervention,

[«Les femmes fribourgeoises contre l'arrêté du Conseil d'État!». Une improbable fiction... *Guguss* (34) 1929, p. 316.



⁷ R. P. [René PAYOT], «Fribourg et l'extrême gauche», *Journal de Genève*, 14 juillet 1929, p. 1.

⁸ *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale* 1929, pp. 456-479.

⁹ *Ibid.*, p. 472.

¹⁰ ANDREY, CLERC, DORAND, GEX 2012, p. 69.

tandis que le colonel Roger de Diesbach exhorte ces derniers à «lutter courageusement contre les menées révolutionnaires».¹¹

ANTISOCIALISME ET ANTIMILITARISME

En arrière-fond des agitations fribourgeoises figure l'opposition croissante des conservateurs au pacifisme et à l'antimilitarisme.¹² Les débats de juin 1929 sur le budget de l'armée et l'annonce de la création d'une commission d'enquête sur les dépenses militaires mobilisent les défenseurs de la tradition militaire fribourgeoise.¹³ La conviction que les cadres de l'armée ont une responsabilité politique, et qu'ils doivent assumer en tout temps une part active à la lutte contre «les idées néfastes» et la subversion, est solidement ancrée depuis la grève de 1918. Elle a encore été ravivée au milieu des années 1920 au moment de la réforme de l'armée, dans un contexte de méfiance vis-à-vis du désarmement européen.

Le recours à la commémoration des «sombres journées de novembre 1918» devient un réflexe pour défendre cet «honneur cantonal» hypersensible.¹⁴ Petit rappel des faits : quarante soldats du régiment fribourgeois étaient décédés de la grippe en 1918 à Berne, où ils étaient affectés au maintien de l'ordre sous les ordres du colonel Roger de Diesbach. L'instrumentalisation du souvenir de ce pseudo-sacrifice avait permis de rejeter la faute de la tragédie sur les socialistes, le comité d'Olten et la mission diplomatique bolchevique, plutôt que d'admettre l'incurie des cadres de l'armée et de son service de santé. Elle avait contribué à débarrasser Fribourg d'un complexe d'infériorité né de la défaite du Sonderbund et ravivé par le Kulturkampf. En 1918, le canton aurait payé son tribut à la Confédération. En 1926, la commémoration de ces «héros» se révélera un outil efficace pour empêcher l'élection du leader socialiste Robert Grimm à la présidence du Conseil national.¹⁵

Les antimilitaristes, de leur côté, ne manquent pas d'écorner le prestige de l'armée. L'occasion s'en présente justement au printemps 1929. La noyade d'une recrue dans la Sarine à la suite d'une punition, le 17 avril, entraîne une longue polémique dans la presse helvétique.¹⁶ Quel préjudice causé par «l'affaire de Fribourg» à l'armée ! La victime est argovienne et le «bourreau» bernois, aucun ressortissant fribourgeois n'est impliqué. Un soulagement pour le canton, où les conservateurs et la caste militaire peuvent dès lors se joindre à la réprobation générale et suspecter le lieutenant Meier d'avoir donné un ordre irresponsable.¹⁷ Mais bientôt,

¹¹ *La Liberté*, 26 juin 1929, p. 4.

¹² RUFFIEUX 1975, pp. 135-136.

¹³ *La Liberté*, 21 juin 1929, p. 2.

¹⁴ ANDREY 2009.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 101-102.

¹⁶ RUFFIEUX 1975, p. 137.

¹⁷ *La Liberté*, 18 avril 1929, p. 3.



«L'affaire de Fribourg» révèle une justice militaire à deux vitesses. *Guguss* (34) 1929, pp. 84-85.

c'est toute la hiérarchie qui est critiquée pour sa gestion catastrophique de l'affaire. *La Sentinelle* et *Le Droit du peuple* dénoncent le verrouillage de l'information. *La Liberté* tente vainement de défendre le tribunal militaire. Elle dément des «racontars» propagés, dit-elle, par un proche du président du Parti socialiste fribourgeois Charles Meuwly.¹⁸ Le recours à l'anti-socialisme est toutefois impuissant à remonter la cote de popularité de l'armée. Elle tombe au plus bas au début juillet, lorsqu'est prononcée la sentence: l'officier Meier est condamné à deux mois de prison... avec sursis!

CAFOUILLAGES, BOYCOTT ET REPRÉSAILLES

Les mesures antisubversives fribourgeoises devançant de plusieurs jours les recommandations du Département fédéral de justice et police aux cantons.¹⁹ Ce zèle est répercuté diversement selon les districts. Dans les rues de Romont, se gausse *L'Indépendant*, «la population accueille avec calme et sérénité» l'ordre à tous les soldats de landwehr de se tenir prêts «en vue des futurs événements qui pourraient éventuellement se produire». ²⁰ En Veveyse, les injonctions de la capitale prennent des allures de mobilisation générale. Le préfet met sur pied un service d'estafettes en motocyclettes, réquisitionne deux camions pour le transport d'hommes et fixe des places de rassemblement dans toutes les communes du district,

¹⁸ *La Liberté*, 22 avril 1929, p. 3.

¹⁹ Circulaire du DFJP du 9 juillet 1929. AEF, CE II b 2.

²⁰ *L'Indépendant - Organe libéral-radical fribourgeois*, 16 juillet 1929.

de Châtel-Saint-Denis à Grattavache! Quelle n'est pas sa déception d'apprendre que certains membres du gouvernement n'approuvent pas ses démarches.²¹

Le Conseil d'Etat est en effet dépassé et doit démentir des «bruits fantaisistes», selon lesquels des munitions auraient été distribuées à la population civile et les troupes seraient toutes de piquet: «Ce n'est qu'ensuite d'un malentendu qu'on a donné dans certaines régions un caractère général à cette mesure. Le Conseil d'Etat tient à rassurer la population. Le peuple fribourgeois est profondément attaché à l'ordre et c'est pour correspondre à ce sentiment que des dispositions ont été arrêtées pour parer à toute surprise.»²²

Il n'y a pourtant point de fumée sans feu. Mais le Conseil d'Etat n'en est pas à sa dernière maladresse et des surprises l'attendent encore. René Payot évoque un «état de guerre» entre le gouvernement fribourgeois et «tous les éléments socialistes, communistes et anarchistes qui existent en Suisse».²³ Les socialistes entendent mettre fin à «l'intolérable tyrannie de M. Perrier et de ses amis politiques» et appellent les travailleurs au boycott des fromages et des broderies de la Gruyère.²⁴ Le Parti socialiste suisse et ses sections du canton et de la ville de Fribourg adressent un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêté fribourgeois, pour motif d'incompétence et d'inconstitutionnalité. René Payot prédit que la requête «n'a pas grande chance d'être accueillie», elle sera néanmoins source d'embarras.

Le conflit se radicalise. Le 8 septembre 1929, au retour d'une manifestation pacifiste à Neuchâtel, les socialistes fribourgeois sont cueillis à leur descente du train par la police, secondée par des militaires en réserve. L'indignation est telle que le socialiste genevois Charles Rosselet, venant à la rescousse de ses camarades, dépose au Conseil national une interpellation musclée.²⁵ Sur ces entrefaites, conformément aux prédictions de René Payot, le Tribunal fédéral rejette le recours socialiste contre l'arrêté du 2 juillet.²⁶ Mais les bravades fribourgeoises n'en sont pas moins gênantes. A-t-on cherché à en effacer les traces? C'est du moins ce que laissent à penser les archives du Département militaire et le *Bulletin des Lois* fribourgeoises, dont la circulaire confidentielle et l'arrêté sont étrangement absents. Nous ne saurions conclure, mais l'interpellation Rosselet a peut-être eu quelque effet inhibiteur.

Sommé de faire la lumière sur les événements du 8 septembre, le Département militaire a dû déterminer si, oui ou non, l'armée a prêté main-forte à la police. Indice du malaise causé par un procédé discutable,

²¹ Lettre de Tobie Oberson à la Dir. militaire, 16 juillet 1929. AEF, Pve 26, p. 272.

²² Protocole de la séance du 16 juillet 1929 du Grand Conseil. AEF, CE I 130, p. 383.

²³ R. P., «Fribourg et l'extrême gauche», *Journal de Genève*, 14 juillet 1929, p. 1.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Interpellation Rosselet, 26 septembre 1929. AFS, E 4001/A/1000/782, Bd. 41.

²⁶ Copie du protocole de la séance du Tribunal fédéral du 11 octobre 1929. AFS, E 4001/A/1000/782, Bd. 41.

²⁷ «Ergänzende Mitteilung über den Sozialistentag in Freiburg», compte rendu du secrétaire de la Commission de défense nationale du Département militaire au conseiller fédéral Häberlin, 19 décembre 1929. AFS, E 4001/A/1000/782, Bd. 41.

l'enquête met trois mois à répondre à cette question pourtant simple.²⁷ Le rapport établit que le préfet de la Sarine a sollicité le colonel de Diesbach, décidément omniprésent. En l'absence de troupe disponible, ils ont convenu que les membres de l'école de sous-officiers d'infanterie du régiment 7 ne seraient pas libérés ce dimanche-là, mais seraient postés en faction dans différents restaurants. Ils n'interviendraient que sur le signal du préfet, si les gendarmes devaient être attaqués (*sic!*) par les socialistes. La situation n'en est pas arrivée là et aucun officier n'a bougé. Détail révélateur, l'opération a reçu l'aval du colonel divisionnaire Guisan. Qu'il s'agisse de paranoïa ou de pure rodomontade antisocialiste, le phénomène n'est donc pas confiné aux frontières cantonales.

La tempête de 1929 a actionné de grands moulins (rouges...) imaginaires.

Les Don Quichotte fribourgeois sortent vainqueurs du combat qu'ils ont eux-mêmes initié. En rejetant le recours contre l'arrêté du 2 juillet et en entérinant le dispositif militaro-policiier mis en place contre les socialistes le 8 septembre, le Tribunal fédéral et le Département militaire ont cautionné l'attitude du gouvernement fribourgeois. Les (dé-)mesures anticommunistes ont fini par se retourner contre les socialistes, à qui il faudra encore un peu de patience pour se faire une place dans le jeu politique cantonal. Le tournant des années 1930 correspond par ailleurs à un deuxième temps fort de la commémoration des soldats morts

«Les assassins de la route.» L'homme au couteau entre les dents n'est pas celui qu'on croit. Dessin du *Guggus*, tiré de PRAZ 2003, p. 266. En 1929, la police fribourgeoise est plus préoccupée par la surveillance des auberges et par la multiplication des accidents que par la guerre civile! L'eau-de-vie et la route font bien plus de ravages que le communisme. Le nombre de voitures a plus que décuplé en dix ans et, en l'absence de loi sur la circulation routière au niveau fédéral, les autorités cantonales luttent tant bien que mal contre les chauffards.

LES ASSASSINS DE LA ROUTE!

AUJOURD' HUI •



Autrefois on n'osait pas traverser un bois au milieu... de la nuit, tellement on avait peur... des

AUTREFOIS ••



gendarmes et des voleurs! Et si on se trouvait dans l'obligation de voyager la nuit, on tenait le milieu de la route, aujourd'hui au revolver en main. Aujourd'hui, on en est rassuré de ces frayeurs imaginaires, et ce sont les bois, déberlés jadis qui... sont employés par le voyageur pédestre, c'est-à-dire qui va-t'a pieds (il faut l's pasqu'li voyage avec des deux pieds), la route étant devenue trop dangereuse. Ses brigands, les assassins, sont aujourd'hui sur la grande route et font plus de victimes que n'en a jamais fait la Bande à Cartouche, Mandrin et C^{ie}. Ces assassins modernes ne sont pas comme ceux d'antan, qui... de temps à autre, avaient encore quelque considération pour

en 1918²⁸, signe que la tradition militaire fribourgeoise avait le vent en poupe! Ironie de l'histoire, Ernest Perrier siègera à la conférence sur le Désarmement de Genève de 1932. Il présidera même la commission du désarmement moral, avant de quitter brusquement la vie politique, en novembre de la même année, pour se retirer dans l'abbaye de la Pierrequi-Vire en Bourgogne.²⁹

²⁸ Signe tangible de cette évolution, la construction de monuments aux morts sera initiée en 1929 par souscriptions et concrétisée à Châtel-Saint-Denis en 1931 et à Bulle en 1932. ANDREY 2009, p. 102.

²⁹ Des imprudences financières (il avait accordé des cautions excessives) ont peut-être contribué à cette décision. ANDREY, CLERC, DORAND, GEX 2012, p. 69.

St. R.

Bibliographie

Georges ANDREY, John CLERC, Jean-Pierre DORAND, Nicolas GEX, *Le Conseil d'État fribourgeois, 1848-2011*, Fribourg 2012

Laurent ANDREY, «La commémoration des “sombres journées de novembre 1918” à Fribourg. Un instrument de propagande anticommuniste», dans M. CAILLAT, M. CERUTTI, J.-F. FAYET et St. ROULIN (éds), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zurich 2009, pp. 95-108

Anne-Françoise PRAZ, *Entre modernité et nostalgie. La Suisse de 1920 à 1929*, Prilly/Lausanne 2003 [1999]

Roland RUFFIEUX, *Du noir et blanc au rouge et blanc: un siècle d'histoire militaire fribourgeoise 1875-1975*, Fribourg 1975